FO 49 DGFiP

http://www.fo-dgfip-sd.fr/049
fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Alors que l'age de départ à la retraite est fixé en France à 62 ans, l'espérance de vie en bonne santé diminue depuis 2008 (61,9 ans pour le hommes et 63.5 ans pour les femmes), la baisse de salaire lié au jour de carence aura pour conséquence de réduire l'accès aux soins.

Cette mesure prise au nom de la réduction de la "dette publique" est inacceptable.

PETITION

Avec FO, les soussignés exigent :

- **L'abrogation du jour de carence et de l'article 105 de la loi de finances**
- **Le respect du statut général des fonctionnaires qui maintient le traitement pendant 3 mois en cas de maladie**

Avec FO, les soussignés disent clairement :

- **NON au jour de carence**

NOMS	PRENOMS	SERVICES	SIGNATURES

Pétition à retourner (scan ou papier) à Olivier AUDOUX TPM SAUMUR le plus rapidement possible
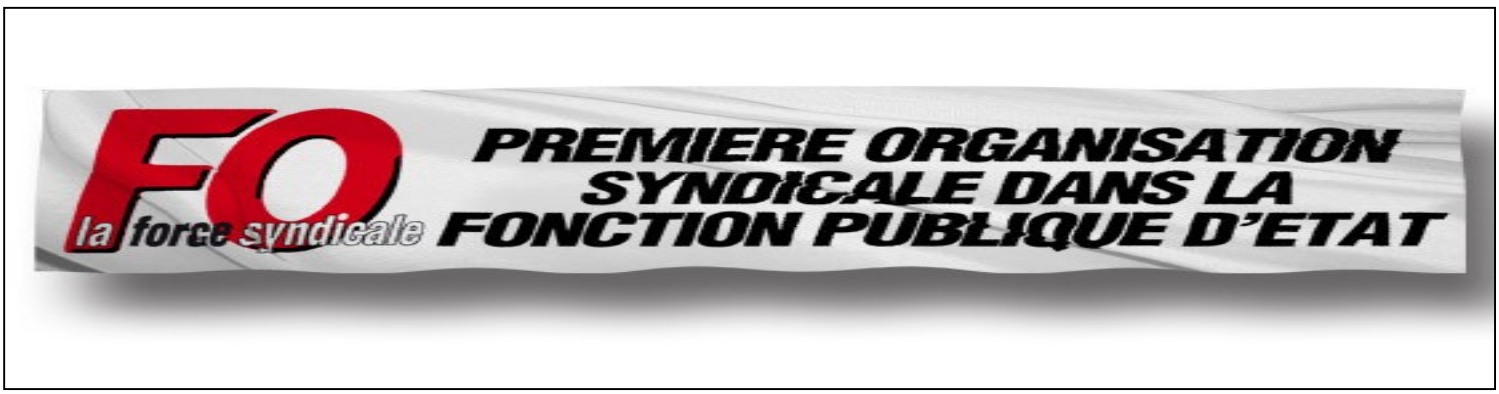
FO, le syndicat qui reste un syndicat !